

Procès verbal de la session d'automne 2015
02-04 novembre 2015

Section 34 : Sciences du langage

(rédigé par Nicolas Quint, secrétaire scientifique, et Anne Reboul, présidente de la section 34)

PRESENTS: Argenti, Asher, Ben Hamed, Blet, Dal, Donati, Develotte, Dufour, Ginzburg, Kalfa, Loiseau, Quint, Reboul, Ridouane, Schwartz, Van Peteghem.

EXCUSÉS: Hallé, Laca (absents toute la session) ; Gardent (absente le 02/11) ; Gervain (absente le 04/11) ; Patin (absent le 04/11).

I. Travaux de la session d'automne (synopsis)

1. Présentation du déroulement de la session d'automne 2015 et approbation du PV de la session de printemps 2015
2. Vie de la section : élection d'un nouveau membre du collège A2 (remplacement de Mme Hamida Demirdache)
3. Avancement en grade (CR2 vers CR1)
4. Candidature pour promotions (DR2 vers DR1 et DR1 vers DRCE1)
5. Evaluation des chercheurs vague et demi-vague
6. Organisation de la campagne de recrutement 2016
7. Examen des dossiers PEDR
8. Titularisation CR
9. Proposition pour l'attribution de la médaille d'argent et de la médaille de bronze
10. Confirmation des affectations CR et DR
11. Reconstitution de carrière
12. Changement de section
13. Changement de direction d'unité
14. Evaluation et soutien des revues
15. Ecoles thématiques
16. Rédaction et vote des motions de la section
17. Projet de fusion des 3 unités de sciences du langage du campus de Villejuif
18. Point sur les fédérations en S34 (ILF et TUL)
19. Bilan des missions d'observation sur l'égalité de traitement des candidats lors du concours de recrutement (2015)

II. Intervention de Mme Demirdache (DSA en charge de la Section 34 auprès de l'INSHS)

I. Travaux de la session d'automne 2015

1. Présentation du déroulement de la session d'automne 2015 et approbation du PV de la session de printemps 2015

Après présentation du déroulement de la session, la section 34 a approuvé le procès-verbal de la session de printemps 2015.

2. Vie de la section : élection d'un nouveau membre du collège A2 (remplacement de Mme Hamida Demirdache)

La section prend acte de l'élection de Caterina Donati (relevant du collège A2), élue à l'unanimité des suffrages exprimés en remplacement d'Hamida DEMIRDACHE.

3. Avancement en grade (CR2 vers CR1)

La section 34 a examiné 6 demandes et a donné un avis favorable à toutes :

Avis favorable

BORNAND	Sandra	UMR8135	VAN DE VELDE
DEL PRETE	Fabio	UMR5263	GIRAUDO
GERACI	Carlo	UMR8129	RECANATI
HUEBER	Maeva	UMR5216	THIRIET
IRURTZUN	Aritz	UMR5478	ETXEPARE
PELLARD	Thomas	UMR8563	DJAMOURI
PETRONE	Caterina	UMR7309	NGUYEN

4. Candidature pour promotions (DR2 vers DR1 et DR1 vers DRCE1)

DR2 vers DR1

La section 34 a examiné 11 candidatures et en a classé cinq :

1er	PAKENDORF	Brigitte	UMR5596	KERN
2ème	PELLEGRINO	Francois	UMR5596	KERN
3ème	AURNAGUE	Michel	UMR5263	GIRAUDO
4ème	BRIL	Isabelle	UMR7107	FRANCOIS
5ème	BUCHI	Eva	UMR7118	BUCHI

DR1 vers DRCE1

La section 34 a examiné 3 candidatures et en a classé une :

BLACHE	Philippe	UMR7309	NGUYEN
--------	----------	---------	--------

5. Evaluation des chercheurs vague et demi-vague

La section 34 a évalué 90 dossiers en vague et demi-vague. Elle a émis 83 avis favorables, 5 avis différés et 2 avis réservés.

Suite à réexamen, la section a examiné huit dossiers et a donné des avis favorables à tous.

6. Organisation de la campagne de recrutement 2016

La section 34 auditionnera les candidats au concours de directeur de recherche mais ne fera pas appel à des experts extérieurs. Les auditions auront lieu du 14 au 18 mars 2016 et la délibération les 21 et 22 mars 2016 (suivie d'une réunion de bureau le 22 mars 2016).

7. Examen des dossiers PEDR

La section n'examinera pas les dossiers PEDR lors de la session de printemps 2016.

8. Titularisation CR

La section 34 a examiné 4 dossiers et leur a donné à tous des avis très favorables.

9. Proposition pour l'attribution de la médaille d'argent et de la médaille de bronze

La section 34, après débat, a choisi de proposer Brigitte Pakendorf pour la médaille d'argent et Paul Egré pour la médaille de bronze.

10. Confirmation des affectations CR et DR

Confirmation des affectations CR

La section 34 a examiné 6 dossiers et leur a donné un avis très favorable à tous :

KORN	Agnes	CR1	UMR7528	SAMVELIAN	Directeur de recherches : François JACQUESSON
MEYER	Julien	CR1	UMR5216	THIRIET	Directrice de recherches : Elisabeth CARPITELLI
BURNETT	Heather	CR2	UMR7110	ABEILLE	Directeur de recherches : Benjamin SPECTOR
PAPEO	Liuba	CR2	UMR5304	NAZIR	Directrice de recherches : Tatjana NAZIR
RUNNQVIST	Elin	CR2	UMR7309	NGUYEN	Directeur de recherches : Philippe BLACHE
TORRES TAMARIT	Francesc	CR2	UMR7023	WAUQUIER	Directeur de recherches : Joaquim BRANDAO DE CARVALHO

Confirmation des affectations DR

La section 34 a examiné 5 dossiers et leur a donné un avis très favorable à tous :

ADAMOU	Evangelia	DR2	UMR7107	NAIM
CECCHETTO	Carlo	DR2	UMR7023	WAUQUIER
FRANCOIS	Alexandre	DR2	UMR7107	NAIM
JACQUES	Guillaume	DR2	UMR8563	DJAMOURI
SPECTOR	Benjamin	DR2	UMR8129	RECANATI

11. Reconstitution de carrière

La section 34 a examiné 1 dossier et lui a donné un avis favorable :

MANFREDI	Stefano	CR2	UMR8202	LEGLISE
----------	---------	-----	---------	---------

12. Changement de section

La section 34 a examiné 1 dossier (changement de la section 34 à la section 39) et lui a donné un avis favorable :

CAHOUR FORZY	Béatrice	CR1	UMR9217	DUMEZ
--------------	----------	-----	---------	-------

13. Changement de direction d'unité

La section 34 a examiné 4 dossiers et a donné quatre avis très favorables :

UMR5216	THIRIET	à la nomination de Jérôme MARS en qualité de directeur et de Nicolas MARCHAND en qualité de directeur adjoint.
UMR7107	FRANCOIS	à la nomination d'Alexandre FRANCOIS en qualité de directeur et de Lameen SOUAG en qualité de directeur adjoint.
UMR7279	RALAIVOLA	à la nomination de Liva RALAIVOLA en qualité de directeur et de Yann VAXES en qualité de directeur adjoint.
UMR8135	VAN DE VELDE	à la nomination de Mark VAN DE VELDE en qualité de directeur et de Yvonne TREIS en qualité de directrice adjointe.

14. Evaluation et soutien des revues

La section 34 a examiné 14 dossiers de demande de soutien et a donné sept avis très favorables :

AMERINDIA

CAHIERS DE LITTÉRATURE ORALE

DISCOURS

HISTOIRE ÉPISTÉMOLOGIE LANGAGE

LANGAGE ET SOCIÉTÉ

MANDENKAN

TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES LANGUES

15. Ecoles thématiques

La section a examiné 6 candidatures et en a classé cinq :

Avis très favorable

TYPOLING 2016

Avis favorable

ECOLE PROSODIE

ETIN 2016

MISAT

SCIENCES ET VOIX

16. Rédaction et vote des motions de la section

Motion de soutien à la revue *Lingua* face à Elsevier

La section 34 affirme son soutien au comité de rédaction de la revue *Lingua*, lequel comité de rédaction a démissionné en masse pour protester contre les pratiques commerciales actuelles d'Elsevier.

17. Projet de fusion des 3 unités de sciences du langage du campus de Villejuif

La section 34 ne soutient pas le projet de fusion des unités concernées (LACITO UMR 7107, LLACAN UMR 8135 et SEDYL UMR 8202) et s'y oppose puisque les personnels sont contre. Un rapport faisant le point sur la consultation des personnels a été transmis à ce sujet à l'INSHS.

18. Point sur les fédérations en S34 (ILF et TUL)

Après consultation des personnels concernés et débat, la section 34 se prononce en faveur d'une refondation du système avec une seule fédération englobante dont le fonctionnement serait envisagé collectivement, où l'ensemble des chercheurs (pas seulement les Directeurs d'Unités) seraient représentés et où des thèmes transversaux permettraient à l'ensemble des communautés de jouer un rôle.

*19. Bilan des missions d'observations
sur l'égalité de traitement des candidats lors du concours de recrutement (2015)*

Le 04/11/2015 (de 9h35 à 10h00), Mme Catherine Marry, Directrice de Recherche émérite (section 40) fait le point sur les observations faites pendant les auditions du concours de recrutement 2015 par elle-même et par Mme Michèle Ferrand (sociologue). Un rapport portant sur 11 auditions (observées le 07/04/2015 lors des auditions du concours de recrutement de la section 34) a été rédigé et une session de restitution globale par Mme Anne Pépin (directrice de la mission pour la place des femmes au CNRS) est prévue en juin 2016. Après s'être présentée et avoir remercié la section pour son accueil, Mme Marry confirme que la section 34 a respecté les procédures et les règles annoncées au départ et que les candidats ont été traités de façon respectueuse et courtoise. Il est difficile de noter des différences de traitement en fonction du genre du candidat et de plus, la section 34 elle-même se caractérise par une mixité équilibrée en ce qui concerne le genre de ses membres.

**II. Intervention de Mme Demirdache
(DSA en charge de la section 34 auprès de l'INSHS)**

Après avoir salué la section 34 dont elle était elle-même membre jusqu'au concours de recrutement 2015, Mme Demirdache répond aux interrogations des membres de ladite section :

1. La première question porte sur le nombre de postes de DR1 que l'on peut légitimement espérer pour l'automne 2015. En l'absence d'informations précises à ce sujet, Mme Demirdache répond qu'il est probable que le nombre de postes sera le même qu'en 2014.
2. La deuxième question porte sur le fait que le nombre de postes annoncés au concours de recrutement 2016 du CNRS pour la section 34 a diminué par rapport à l'année précédente (passage de 7 à 5 postes frais seulement en CR). Mme Demirdache répond que, malgré cette baisse, la section 34 est mieux lotie que d'autres sections à l'horizon 2016. D'une façon générale, le nombre de postes de chercheurs offerts chaque année au concours de recrutement est indexé sur le nombre de départs à la retraite (avec un objectif affiché de remplacement à 100%). De plus, seuls deux postes ont été coloriés parmi les 5 proposés au concours pour la section 34. Les efforts de notre DSA ont visé à faire prendre conscience à l'INSHS que la linguistique est une discipline à protéger car (de même que l'anthropologie) elle n'est pas bien représentée à l'Université (le vivier du CNRS étant donc la possibilité de maintenir un certain

nombre de spécialistes en poste dans ce domaine). De fait, très peu de postes de linguistique au sens strict existent à l'Université, où l'essentiel des ressources dans le domaine des Sciences du Langage est affecté au FLE (Français Langue Etrangère) ou aux cursus de didactique. La linguistique est donc une discipline rare et dont l'hébergement au CNRS représente une plus-value pour notre institution. Il faut de toute façon défendre activement les Sciences du Langage, dont l'existence est actuellement remise en question ailleurs qu'en France (dans certaines universités américaines, des départements entiers de linguistique sont menacés de disparition). Il convient aussi de lutter contre l'idée reçue que les linguistes peuvent tous être hébergés dans les départements de langues étrangères à l'Université.

3. Une troisième question porte sur l'engagement de la direction du CNRS à ne pas dépasser un tiers de coloriage. Cet engagement n'a pas été respecté en 2016 puisque 2 postes sur 5 (soit plus d'un tiers) sont coloriés. Mme Demirdache confirme qu'il y a eu cette année une tendance à développer la politique du coloriage. La position de l'INSHS est que, étant donné que le CNRS représente un système de financement national de la recherche, il s'agit de promouvoir une vision nationale de ladite recherche et donc d'avoir un impact sur cette recherche. A priori notre Institut compte peser de deux façons sur l'organisation du système : 1) au niveau géographique, en essayant en particulier d'équilibrer les recrutements entre Paris et la Province et de lutter contre la disparité territoriale des capacités de recherche en SHS, 2) au niveau de la politique scientifique, en influant sur les recrutements au moyen des coloriages. Comme il y a une réaction hostile au coloriage (souvent qualifié de « fléchage ») de la part des communautés de chercheurs, on assiste en ce moment à un véritable bras de fer entre l'Institut et les sections, l'administration menaçant de supprimer des postes si les coloriages ne sont pas respectés au recrutement. De fait, la limite du tiers n'est plus respectée par l'INSHS ni le CNRS en général (il semble même que l'on soit arrivé récemment à 2 postes coloriés sur 3).

4. La question suivante porte sur les procédés de coloriages, où la section 34 perçoit une mauvaise gestion du dialogue entre l'INSHS et les sections (suite à la consultation précipitée de la section 34 pendant l'été 2015 sur la question des coloriages). Soit l'INSHS assume et impose, soit il dialogue avec la section et lui laisse le temps de statuer. Quoiqu'il en soit, la section 34 n'accepte pas la pression à laquelle elle a été soumise et où on a fait semblant de lui demander son avis sans lui laisser le temps nécessaire pour décider et débattre des propositions de coloriage qui lui ont été soumises. En procédant de la sorte, l'INSHS nuit à l'intérêt des sections et met à mal la confiance des chercheurs dans lesdites sections, en faisant que les chercheurs rendent responsables les sections des coloriages. Madame Demirdache répond qu'au niveau de l'INSHS, on est toujours dans l'urgence. Madame Demirdache souligne en outre que, à l'horizon 2016, l'INSHS a tenu à faire différentes propositions de coloriage et à voir comment la section allait réagir. Il s'agit d'un problème fondamental, à savoir celui de définir des coloriages valables pour toute la communauté des Sciences du Langage. Il y a aussi le risque que l'INSHS se refuse à embaucher au motif qu'aucun des coloriages envisagés ne correspond aux thématiques de la section. Idéalement, il faudrait donc promouvoir des thématiques transversales, sachant que dans tous les cas c'est à la section de choisir le projet qui est le meilleur scientifiquement et qu'il vaut mieux embaucher sur un poste colorié que ne pas avoir de poste du tout. Un membre de la section fait observer que, si ce que l'INSHS recherche est une gestion nationale de la recherche, on pourrait envisager également des critères de sélection distincts du contenu scientifique du projet, en ouvrant par exemple un poste de recherche dans une région donnée (critère géographique), ce poste restant thématiquement ouvert... Ainsi, les critères de sélection de la direction pourraient ne pas se limiter au domaine scientifique mais prendre en compte d'autres facteurs (démographie, géographie...). Madame Demirdache répond en soulignant que le Comité National a justement un rôle à jouer dans le rééquilibrage géographique des

populations de chercheurs sur le territoire. Beaucoup de laboratoires ont de moins en moins de chercheurs et appellent l'INSHS en demandant un poste fléché/colorié, ce qui semble problématique. Madame Demirdache défend une approche pragmatique des coloriages en faisant valoir qu'il vaut mieux avoir plus de postes pour la section, quitte à ce qu'un certain nombre soient coloriés. Madame Demirdache insiste aussi sur le fait qu'en dernier recours, c'est de toute façon l'excellence scientifique qui prime. Les six profils proposés à la section en 2015 ont tous été élaborés à partir des trois mots-clés proposés par l'INSHS, à savoir : *aréal + formel + genre*. Madame Demirdache déclare en outre qu'il faut réfléchir à une manière d'ouvrir les coloriages. L'INSHS a au moins essayé de mettre des mots-clés différents dans chaque profil (pas uniquement les trois de l'Institut) en faisant cependant une ouverture en direction de la linguistique computationnelle (pas de recrutement sur 5 ans dans ce domaine) avec un essai d'ouverture vers la linguistique formelle.

5. Par ailleurs, la section 34 s'étonne qu'un chercheur qui lui est rattaché ait pu (ainsi que cela s'est récemment produit) changer de laboratoire sans que ladite section ait été consultée et elle proteste contre ce procédé. Madame Demirdache prend bonne note de cette observation.

6. Les cas de SPE (Suivi Post-évaluations) sont ensuite abordés. À cet égard, la section 34 déplore que le suivi de ces chercheurs en difficulté ne soit pas organisé de façon plus systématique (définition des interlocuteurs qui doivent rencontrer le chercheur (DRH en présence ou non du président de section...), proposition d'un entretien avec un psychologue...). Le CNRS doit s'occuper de ses chercheurs en difficulté et identifier précisément les difficultés rencontrées (problèmes de champ d'étude, de supports de publication, etc.). Madame Demirdache répond qu'elle soutient la participation du Comité National aux entretiens des chercheurs en difficulté avec la DRH et que, le cas échéant, elle est prête à transmettre à la section les dates de ces entretiens à l'avance afin que la participation de la section 34 à ces entretiens puisse être effectivement assurée.

7. La section 34 demande ensuite des détails sur les postes ITA. Madame Demirdache déclare que 5 à 6 postes d'ITA seront mis au concours Noemi pour la section 34, auxquels il faut ajouter 2 FSEP (Fonctions Susceptibles d'Être Pourvues = mobilités prioritaires). Il est donc possible de satisfaire presque toutes les demandes des laboratoires concernés au vu de l'examen de leurs demandes de moyens. En pratique, de nombreux postes Noemi ouverts ne sont pas pourvus (faute de candidats). Or quand un poste n'est pas pourvu, cela pose problème (risque de perdre le poste). Il convient donc de vérifier s'il existe un vivier de recrutement suffisant quand on fait une demande de ce type. Un membre de la section demande s'il est envisagé de fournir des postes d'ITA "frais" (avec recrutement hors Noemi). Madame Demirdache répond qu'il est possible de satisfaire au moins 80% des demandes prioritaires même avec Noemi. Les postes frais n'ont pas encore été répartis entre les différents instituts et il n'est donc pas possible de répondre sur ce point pour l'instant. Il n'y a pas de politique de remplacement à 100% pour les ITAs alors qu'on essaie de garantir ce taux pour les chercheurs. Madame Demirdache souligne à nouveau qu'on ne sait pas pour le moment de combien de postes on disposera pour les ITAs au recrutement. La question est complexe car il faut également prendre en compte les demandes à l'extérieur des labos, réparties sur les fédérations, les délégations, les MSH et les Labex... Un membre de la section fait remarquer que la loi Sauvadet n'est pas toujours rigoureusement appliquée.

8. La section 34 demande ensuite quelle est la position de l'INSHS sur la question des fédérations (ILF et TUL) et de la gestion des trois laboratoires de Sciences du Langage de Villejuif (points 17) et 18) ci-dessus). Madame Demirdache répond que l'INSHS attend justement la réponse de la S34 pour avancer sur ce point.

9. La discussion porte ensuite sur la question des projets ERC juniors. Madame Demirdache déplore à ce propos le faible taux de dépôt de ces projets en SHS (les Sciences du Langage répondant toutefois plus que d'autres sections SHS). Des membres de la section répondent que

le faible taux de réussite (env. 1,6%) explique sûrement ces réticences. Madame Demirdache suggère alors que les promotions DR dépendent du dépôt d'un dossier ERC junior. Elle fait aussi valoir les vertus du système néerlandais, particulièrement performant du fait de l'existence de financements postdoc (Rubicon) qui donnent les moyens aux jeunes chercheurs de répondre plus activement aux appels à projet. Le problème des SHS françaises est structurel : si on veut que les jeunes chercheurs déposent, il faut les former à ce type d'exercice. Il y a aussi la question de la langue : les projets européens doivent tous être écrits en anglais, ce qui constitue toujours un handicap pour nombre de francophones. Madame Demirdache fait part des inquiétudes de l'administration, qui constate que les quotas donnés par le gouvernement français aux SHS au niveau européen ne sont pas assez utilisés au niveau français. Un membre de la section fait observer que le CNRS fournit aussi une aide à la rédaction aux porteurs de projet. Madame Demirdache souligne que la sous-discipline ayant le plus fort taux de réussite est la psycholinguistique et que cette singularité est liée à des facteurs d'ordre structurel (liés au type de sous-discipline). Des membres de la section 34 soulignent la nécessité de diffuser à l'avance les informations sur les appels à projet afin que les scientifiques intéressés puissent y répondre dans des délais raisonnables (nombre de projets échappent aux chercheurs car les appels ne leur sont retransmis que trop tardivement).